

Le Courant

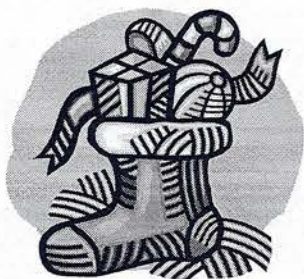


Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

Joyeux temps des fêtes!

On dira ce qu'on voudra, mais ça passe drôlement vite : déjà décembre. Déjà le tout proche congé des fêtes!

Une première partie d'année plutôt folle pour plusieurs de nos membres (incendie à Lavigne, cyberintimidation, conflit à l'école Sainte-Anne, pour ne citer que ces trois dossiers majeurs...) et des défis à relever quotidiennement pour tous les enseignants et enseignantes. En connaissez-vous, vous, qui peuvent dire que la tâche s'allège avec les années?



Heureusement, on devrait tout de même être capables de décrocher tous ensemble le 23 décembre pour un bénéfique deux semaines!

Nous souhaitons que vous sachiez vous reposer avec vos proches sans les tracas du quotidien, sans vos responsabilités de prof, en laissant l'école et la tâche jusqu'au 9 janvier!

DANS CE NUMÉRO

- Joyeux temps des fêtes!
- La cyberintimidation : il faut agir!
- Les enseignantes et enseignants sont-ils rémunérés pendant la période des fêtes?
- Mesures disciplinaires
- Congé de cotisation
- Il fait froid dans l'école!
- Principales décisions du CD
- Programme d'anglais intensif

Profitez-en bien, le travail c'est important, mais du bon temps en famille, des rencontres avec celles et ceux qu'on aime, des repas entre ami-e-s, des sorties en plein air, une soirée bien au chaud dans la maison, ça aussi ce n'est certes pas moins important! C'est pour ça, après tout, le congé des fêtes!

Nous vous souhaitons d'en profiter au maximum!

Joyeuses Fêtes!

Au nom du Conseil d'administration et des employé-e-s du SERN,

Jean Dumais, président (jdumais@sern.qc.ca)

La cyberintimidation : il faut agir!

L'intimidation chez les élèves, c'est un phénomène qui n'a rien de nouveau. Elle a toujours existé! Ce qui est plus nouveau, c'est la cyberintimidation. Récemment, c'est en Gaspésie qu'on en constatait les tragiques conséquences et, au début de novembre, ce sont nos propres membres qui étaient touchés par des menaces qui ne pouvaient certes pas être prises à la légère. Un certain consensus social se dégage même qu'«il faille agir!». Le Conseil des personnes déléguées s'est récemment prononcé sur la question (voir l'article «Décisions du CD»), mais il y a autre chose à faire. Il faut notamment que les «codes de vie» des établissements s'ajustent à cette réalité et là-dessus, **vous devez vous faire entendre à vos conseils d'établissement (ART. 76 et 77) de même qu'à vos comités consultatifs (EL 4-7.09)**. Quant à nous, au SERN, nous tentons d'obtenir une politique émanant de la CSRDN sur cette question, mais comme vous savez, à la Commission scolaire, il est fort difficile de trouver une oreille attentive à l'opinion des enseignantes et des enseignants. Pourtant, nous demeurons convaincus que les idées pour agir sur ce dossier ne manquent pas chez nos membres!

Jean Dumais, président (jdumais@sern.qc.ca)

Les enseignantes et enseignants sont-ils rémunérés pendant la période des Fêtes?

Non, bien que vous puissiez recevoir un versement de traitement pendant cette période, vous n'êtes pas rémunérés pour ces jours de congé scolaire.

Le personnel enseignant est rémunéré selon un traitement annuel pour 200 jours de travail, chaque journée valant 1/200 de ce traitement.

Ce traitement annuel est versé en 26 paiements égaux, faisant illusion que vous êtes rémunérés en continu, jours travaillés comme période de congé ou de vacances, ce qui n'est pas le cas.

Aucune rémunération n'est rattachée à la période des Fêtes. Que vous reveniez d'une absence le 22 décembre ou la première journée de travail en janvier, cela n'a aucun effet sur le traitement auquel vous avez droit.

Mesures disciplinaires

Pour faire suite à de nombreuses rencontres d'accompagnement pour des mesures disciplinaires, voici un peu d'information, histoire de mieux vous protéger.

Premièrement, les mots ou expressions suivantes sont désormais proscrits par la CSRDN :

- Dire à un élève : « Qu'il fait du tourisme. »
- Dire à une jeune fille : « Qu'elle est une princesse. »

Bien entendu, le dictionnaire des mots à proscrire devrait s'allonger étant donné la très grande imagination de nos directions d'école.

Deuxièmement, toujours faire attention quand vous êtes à l'ordinateur dans votre classe; il ne faut jamais et je dis bien ne jamais laisser échapper un juron qui vise votre ordinateur.

Troisièmement, la direction n'a plus besoin de vous demander votre version des faits avant de vous remettre une mesure disciplinaire. Nouvelle façon de faire de la CSRDN, laquelle a sûrement été discutée à la table de gestion des directions d'école.

Bien entendu, le SERN a fait et fera toujours les griefs en conséquence.

Christian Aubin, conseiller technique (caubin@sern.qc.ca)

Un autre congé de cotisation!

Suivant une décision prise en assemblée générale en mai dernier, le taux de cotisation syndicale est passé de 1,5 % à 1,38 % depuis la dernière paie (30 juin) de 2010-2011.

Vous vous souviendrez qu'il avait aussi été décidé de donner aux membres un congé complet de cotisation pour les paies des 2 et 16 juin 2011, de même que celles des 12 et 26 janvier 2012.

Ne vous étonnez donc pas de ne voir apparaître aucune déduction liée au SERN à vos deux premières paies de 2012. Ces deux congés de paiement ne vous permettront certes pas de vous enrichir (76,70 \$ si vous êtes au maximum de l'échelle) mais permettront d'équilibrer les surplus budgétaires du SERN (baisse de revenu de 132 000 \$).

Le bilan financier sera présenté au CD du 20 décembre prochain.

Jean Dumais, président (jdumais@sern.qc.ca)

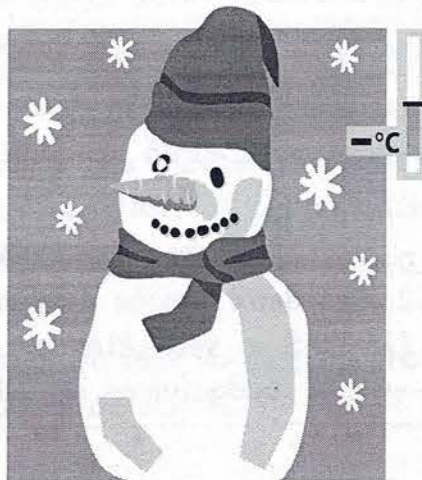
IL FAIT FROID DANS L'ÉCOLE!

QUE FAIRE???

- VÉRIFIER LA TEMPÉRATURE
- AVISER LE SERN
- S'INFORMER AUPRÈS DE LA DIRECTION :
 - de la nature du problème
 - de la durée requise pour solutionner
 - des solutions temporaires en attendant la solution

Si la situation ne se règle pas ensuite, recontactez le SERN.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT SST (Art. 117)	
Nature du travail	Température minimale obligatoire
Travail léger en position assise (travail cérébral, lecture, écriture)	20° C
Travail léger en position assise (couture, petites machines, outils)	19° C
Travail léger en position debout (gymnase, travail sur machine, outils)	17° C



Dany Bond, conseiller technique (dbond@sern.qc.ca)

Principales décisions du conseil des personnes déléguées

Juin 2011
<p>Libération</p> <p>Le CD accepte de libérer de leur tâche d'enseignement la présidence et deux conseillers techniques à 100% chacun ainsi que le trésorier et la conseillère EHDAÀ à 20% chacun.</p>
<p>Prévisions budgétaires</p> <p>Le CD accepte les prévisions budgétaires du SERN.</p>

Septembre 2011
<p>Calendrier des rencontres</p> <p>Le CD accepte le calendrier des rencontres proposées pour 2011-2012.</p>
<p>Firme comptable</p> <p>Le CD accepte de retenir la firme Reid & associés pour la vérification de ses effets comptables.</p>

Comités du SERN → Le CD nomme :	
Comités des finances	Rolland L'Espérance - Frenette Sylvain Beaudoin - Frenette
Comité EHDAÀ	Lyse Larivière - Des Studios Éric Boulanger - Frenette
Comité primaire	Secteur 2 - Nathalie Daigle - Mariboisé Secteur 4 - Francine Dion - Du Champ-Feuri Secteur 5 - Annie Gingras - À l'Unisson
Comité secondaire	Frenette - Poly Lavigne - Anick Richer Des Studios - Chantal Derisse Poly Saint-Jérôme - Esther Pigeon
Comité formation professionnelle	Centre Performance Plus - Caroline Lachance CFTR - Denis Donais
Comité environnement	Philippe Blackburn - Frenette

Comités du SERN → Le CD nomme :	
Comité statuts et règlements	Anick Richer - Poly Lavigne Stéphan Morin - Poly Saint-Jérôme Marie-Claude Bélair - Saint-Jean-Baptiste Monique Paradis - Cap-Jeunesse
Comité d'élection	Sylvain Beaudoin - Frenette Nancy Bastien - Bouchard Julie Marcoux - Bouchard Rolland L'Espérance - Frenette Monique Paradis - Cap-Jeunesse Danielle Brisson - substitut - Le Parallèle Denis Donais - substitut - CFTR

Octobre 2011
Élections au CA Poste de conseiller (mandat 2011-2012) → Jean-Stéphane Giguère (Poly St-Jérôme)
Comité des jeunes (CSQ) → Jessie Lee-Huneault (Poly Saint-Jérôme)
Majoration des frais de déplacement L'allocation au kilomètre passe de 0,50\$ à 0,58\$.

Novembre 2011
Cyberintimidation Le SERN exige le transfert des élèves reconnus coupables d'avoir proféré des menaces (verbales, écrites ou virtuelles) portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'enseignantes ou d'enseignants.
Remboursement des dépenses Le CD accepte une majoration du taux horaire des frais de garde, du taux minimal lié au déplacement et des frais de déjeuner.
Comité des finances Monsieur Denis Donais du CFTR est élu au comité des finances

Groupes en dépassement

Les enseignantes et enseignants qui sont en dépassement d'élèves dans leur groupe ont le droit de bénéficier d'une compensation monétaire en vertu de la clause 8-8.01 G) calculée selon la formule prévue à l'annexe XVIII (18) de l'entente nationale 2010-2015, et doivent vérifier auprès de leur direction si cette dernière a bien envoyé ces données au service de l'organisation scolaire.

Vous devriez donc recevoir une compensation monétaire aux payes de février et de juin en vertu de la clause 6-9.18 de l'Entente locale. Cette dernière doit être accompagnée du document « Rapport de compensation ».

Nous vous invitons à être vigilant et d'en faire la vérification sur votre paye. Si vous décelez quelques problèmes que ce soient à cet effet, n'hésitez pas à contacter un conseiller du SERN.

Important

La valeur pondérée d'un élève TC (12), TGC (13-14), TED (50), TP (53) peut et doit être prise en compte dans le calcul des dépassements d'élèves en 2011-2012. Vous trouverez le tableau auprès de votre délégué dans la Trousse EHDAA ou sur le site du SERN sous l'onglet Comité/EHDAA.

Dany Bond, conseiller (dbond@sern.qc.ca)

Lise Cayouette, conseillère (lcayouette@gmail.com)

Règlementation des absences 5-11.00 Entente locale

- 5-11.04 À son retour, l'enseignante ou l'enseignant remplit et remet le formulaire en vigueur à la CSRDN et toute autre formalité requise par la convention.
- 5-11.09 A) Si la CSRDN conteste les motifs d'absence fournis par l'enseignante ou l'enseignant, elle doit lui signifier dans les 15 jours qui suivent la remise de l'attestation des motifs d'absence prévue à 5-11.04 de l'entente locale.
- B) Le syndicat peut soumettre cette contestation à l'arbitrage.

Dans les faits, concernant les forces majeures, c'est l'enseignante ou l'enseignant, et non la secrétaire d'école, qui indique le motif et la CSRDN conteste ou non le motif, dans les 15 jours qui suivent.

Christian Aubin, conseiller technique (caubin@sern.qc.ca)

Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord
601, rue Fournier
Saint-Jérôme
Québec
J7Z 4V8
Téléphone : (450) 436-1153
Télécopieur : (450) 431-3583
www.sern.qc.ca



Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CSQ)

LA FSE JUGE QUE LE PROGRAMME D'ANGLAIS INTENSIF UNIVERSEL EST UTOPIQUE ET RISQUE D'HYPOTHÉQUER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Québec, le 12 décembre 2011. - Réunis en Conseil fédéral vendredi dernier, les syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont adopté une proposition jugeant utopique l'universalité du programme d'Anglais intensif en sixième année du primaire, c'est-à-dire partout et pour tous les élèves. Selon eux, ce programme risque d'hypothéquer la réussite des élèves, notamment ceux en difficulté.

« Plusieurs choses nous préoccupent beaucoup. Le programme retranchera 400 heures de temps d'enseignement dans l'ensemble des autres matières. Alors que ce travail est nécessaire pour que tous réussissent, comment peut-on penser que cela n'aura pas de conséquences ? De plus, ajoutons l'actuelle pénurie de spécialistes en Anglais, langue seconde. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, notre expertise et notre expérience nous poussent à douter grandement du réalisme de la mise en place de l'universalité de l'Anglais intensif », affirme M^{me} Manon Bernard, présidente de la FSE.

Les syndicats de la FSE entendent continuer leur consultation auprès de leurs membres. Néanmoins, à ce moment-ci, les questions que se posent les enseignantes et enseignants n'ont pas obtenu de réponses. « Au moment de l'annonce, nous avons dénoncé l'improvisation dans ce dossier. Les interrogations demeurent. Comment s'assurer que l'ensemble de la matière prévue en sixième année, déjà très chargée, pourra être enseignée dans la moitié du temps ? Comment ce programme s'appliquera-t-il dans certaines régions, où les classes multiprogrammes sont très présentes ? », conclut M^{me} Bernard.

